

**Conseil communal de Château-d'Oex**

**Procès-verbal de la séance du jeudi 13 septembre 2018  
20h30 - 22h40, Salle du Conseil communal**

**Présidence** : M. Fred-Paulin Gétaz

**M. le Président** ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'aux représentant-e-s de la presse et aux personnes présentes dans le public.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexes à la convocation pour les trois préavis : voir [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > page de la séance

**1. Appel**

Présent-e-s : 50 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Anastasia Andrey, Michel Berdoz, Régis Henchoz, Anne-Isabelle Mottier, Charles-André Pfister, Christian Raymond, Philippe Rosat, Claude Schnegg, Julien Wulliens

Assermentation : M. Benjamin Morier

Absente : Mme Susanne Germann

Huissier : M. François Andrey

Scrutatrice, scrutateur : Mme Karine Raynaud Rossier, M. Vincent Schittli

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

**M. le Président** implore la bénédiction divine.

**M. le Président** soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

**Ordre du jour**

- 1. Appel**
- 2. Assermentation d'un Conseiller**
- 3. Correspondances du Bureau**
- 4. Communications du Bureau**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Approbation Procès-verbal Conseil communal du 23 juin 2018**
- 7. Préavis No 13** Demande de crédit complémentaire au Préavis No 05/2014 « Assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes » : local WC-douche
- 8. Préavis No 14** Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Société Romande Energie Services SA, sur une partie de la parcelle communale RF No 395, située au lieu-dit « Le Pré d'Embas »
- 9. Préavis No 15** Demande d'autorisation de transfert des actifs repris par la commune de la Société Remontées Mécaniques Château-d'Oex SA (RMC SA) au patrimoine administratif
- 10. Préavis No 16** Demande d'autorisation pour la vente du capital-actions de la Société Télé - Château-d'Oex SA (TCO SA)
- 11. Préavis No 17** Demande d'autorisation pour la vente des installations de remontées mécaniques de La Braye
- 12. Préavis No 18** Demande d'autorisation pour la vente du restaurant sommital de La Braye
- 13. Préavis No 19** Arrêté communal d'imposition pour les années 2019 et 2020

## 14. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

---

### 2. Assermentation d'un Conseiller

*Procès-verbal d'assermentation transmis à la Préfecture, ainsi qu'au Greffe municipal pour archivage.*

**M. le Président** procède à l'assermentation de M. Benjamin Morier, en remplacement de Mme Nicole Schnegg, nommée à la Municipalité au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**M. Benjamin Morier** prête le serment stipulé à l'article 9 de la Loi sur les Communes et reçoit un exemplaire du Règlement du Conseil communal.

### 3. Correspondances du Bureau

Le Bureau a reçu une lettre de chaleureux remerciements de notre ancien Syndic, M. Charles-André Ramseier, pour le présent qui lui a été remis ainsi que pour la rencontre à l'Espace Ballon à l'occasion de sa prise de congé.

Le Bureau et les membres du Conseil communal ont une pensée pour sa famille, dans la difficile épreuve qu'elle traverse suite à un grave accident survenu à leur fille. Ils formulent leurs meilleurs vœux pour un rétablissement dans les meilleures conditions possibles.

### 4. Communications du Bureau

*Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.*

#### Message du Président :

« Durant l'année à venir, je me réjouis de diriger ces prochaines séances du Conseil communal. Je rappelle qu'il est de notre devoir de citoyen-ne élu-e de respecter les engagements pris par serment dans cet hémicycle lors de notre installation. Nous devons ce respect aux citoyens et citoyennes qui nous font confiance par leur élection. Je souhaite vivement que ce lieu soit un endroit de délibération constructive en honorant les règles qui le régissent ainsi que le respect dû à ces interlocuteurs et interlocutrices. »

### 5. Communications de la Municipalité

*Communications publiées sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > Officiel > Conseil communal > page de la séance*

#### **Mme Nicole Schnegg**

**STEP du Berceau, à Château-d'Oex**

**Réfection de la route communale du Mont suite à un glissement de terrain, secteur « Les Brayes » (Préavis 01-2018)**

#### **M. Eric Grandjean, Syndic**

**Fusion de Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région**

### 6. Approbation Procès-verbal Conseil communal du 23 juin 2018

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2018 est accepté tel que présenté à l'unanimité des membres présents.

- 7. Préavis No 13** Demande de crédit complémentaire au Préavis No 05/2014 « Assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes » : local WC-douche

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, 1<sup>e</sup> membre - Mme Sylviane Clot, Rapporteuse  
Mmes, MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex, Yves Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Valérie Isoz, Maxime Lenoir

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean - Syndic, MM. Christian Daenzer, François Jaquillard, Stéphane Henchoz  
M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

**Rapport de la CoGeFi** - séance du 29 août 2018

Lecture : **Mme Sylviane Clot**

En conclusion, la CoGeFi accepte le préavis 13-2018 à l'unanimité.

**Discussion**

La parole n'est pas demandée.

**Vote du Préavis**

Le préavis 13-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 13/2018 du 31 juillet 2018;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- A) **D'approuver** la dépense supplémentaire de CHF 14'636.60 pour financer le dépassement de crédit du préavis N° 05/2014 dû à la création d'un local WC-douche dans le chalet d'alpage communal des Coullaytes.
- B) **D'amortir** le montant total la dépense d'investissement net du préavis n° 05/2014 de CHF 159'636.60 par le compte 9282.06 « Fonds domaines agricoles » pour un montant de CHF 107'087.91 et le solde de CHF 52'548.69 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 5'300.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'315.00 la première année, selon les conditions actuelles.

- 8. Préavis No 14** Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Société Romande Energie Services SA, sur une partie de la parcelle communale RF No 395, située au lieu-dit « Le Pré d'Embas »

Commission :

M. Didier Morier, 1<sup>e</sup> membre - Mme Véronique Jaquillard, Rapporteure  
Mme Yvonne Wespi, MM. Pierre-Alain Gorgé, Jean-Louis Rossier

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean - Syndic, M. Christian Daenzer

**Rapport de Commission** - séance du 28 août 2018

Lecture : **Mme Véronique Jaquillard**

La Commission rend attentive la Municipalité aux différents points soulevés lors de la séance (cf. rapport de la Commission) afin d'établir un DDP qui ne charge pas financièrement la Commune dans 30 ans. À l'unanimité de ses membres, elle se prononce favorablement sur le Préavis 14-2018.

**Discussion**

**Mme Céline Baux** informe l'Assemblée qu'elle s'abstiendra sur ce préavis : d'une part les finances communales ne sont pas suffisantes pour payer ce type d'installations, mais d'autre part, les dimensions écologiques sont positives.

Le rapport de la Commission (p.1) mentionne une rencontre entre la Municipalité et le ramoneur - élément également questionné par **M. Nicolas Mottier** - ainsi qu'entre la Municipalité et un opposant à ce projet. Mme Céline Baux souhaite connaître les raisons de ces rencontres et la position du ramoneur. D'autre part, le rapport (p.1) mentionne l'étude d'impact prévue avant la mise à l'enquête « afin de tranquilliser les éventuels opposants » : cette étude n'aura-t-elle pas un effet négatif ?

Enfin, Mme Céline Baux, citant encore le rapport de Commission (p.2) : « Romande Energie SA reçoit un terrain viabilisé. Toute construction sur la surface du DDP pour l'usage exclusif de la centrale sont à sa charge », souhaite obtenir davantage de renseignement à ce sujet, sachant que la route d'accès à la centrale traversera la parcelle prévue pour le projet lié à l'Hôtel Roc & Neige : qui paiera cette route ? Mme Céline Baux estime que la Commune ne devrait pas participer au financement de cet accès.

**M. Christian Daenzer, Municipal**, informe que le ramoneur a apporté un certain nombre de remarques techniques par rapport à la centrale de chauffe, et notamment par rapport à son dimensionnement et à sa carburation. La rencontre de l'opposant avait pour objectif de prendre ses remarques en compte de manière constructive, en amont de la mise à l'enquête. Quant à l'étude d'impact, elle a également pour but d'informer les autorités communales au sujet de l'impact de cette centrale et de la pertinence de son emplacement. La route d'accès n'est pas encore située sur le plan. Lors de la vente de la parcelle aux propriétaires de l'Hôtel Roc & Neige (Préavis 12-2018) un arrangement devra être conclu entre les propriétaires de ces deux parcelles. La route d'accès ne sera pas à charge de la Commune.

**M. Jean-Philippe Blum** s'opposera à ce projet pour plusieurs raisons simples et pratiques :

- coûts de l'acheminement des matériaux (plaquettes, sciure, déchets forestiers) : il faudrait idéalement trouver un emplacement proche du lieu de stockage de ces matériaux, quitte à prolonger les tuyaux ;
- nuisances sonores (camions, tracteurs, ...) incompatibles avec un hôtel « détente et musique » (Hôtel Roc & Neige) ;
- fumées provoquées par la fluctuation des qualités et de l'humidité des combustibles et par les arrêts et les démarrages de l'installation.

M. Jean-Philippe Blum est cependant favorable aux centrales de chauffe, mais, comme d'autres citoyen-ne-s, il n'est pas convaincu par l'emplacement prévu. Il souhaite qu'une meilleure solution soit trouvée.

**M. Christian Daenzer, Municipal**, informe que les investisseurs de l'Hôtel « Roc & Neige » sont bien informés. Il rappelle ensuite que le mètre de conduite coûte plus de CHF 1'000 ; rallonger les conduites renchérit le prix. La Municipalité recherche une solution acceptable ; l'étude d'impact analysera l'ensemble des activités et des effets de la centrale de chauffe. Si le projet s'avère problématique, la Municipalité est prête à repenser ce projet.

**M. Raymond Vuadens** émet un vœu par rapport à l'étude d'impact : si c'est encore possible, il souhaite que cette étude soit confiée à un-e expert-e neutre afin d'éviter toute collusion d'intérêts et d'obtenir des conclusions solides.

**M. Christian Daenzer, Municipal**, rappelle que ce mandat doit être payé... Le bureau spécialisé prévu pour cette étude sera certes financé par Romande Energie SA, mais il souhaite et pense que ce bureau est honnête. La Municipalité a par ailleurs déjà eu recours à ce bureau pour un autre projet de construction.

**Mme Sonia Rosat** demande si les contrats évoqués dans le rapport de Commission sont déjà signés.

**M. Christian Daenzer, Municipal**, informe que ces contrats n'ont pas encore été signés à ce jour car la Municipalité n'est pas encore entièrement satisfaite ; elle attend également la décision de ce soir avant de poursuivre sa démarche.

**M. Eric Grandjean**, Syndic, rappelle qu'il n'y a pas encore formellement d'opposant-e-s puisque le projet n'est pas encore mis à l'enquête.

**M. Patrick Girardet** souhaite que des exemples d'autres centrales de chauffe, installées à proximité d'un village, soient mentionnés. Ainsi les Conseiller-e-s intéressé-e-s pourraient les observer concrètement à l'occasion de leurs déplacements.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, informe que de nombreuses centrales de chauffage à distance ont été réalisées dans le canton de Fribourg, et par exemple à Neyruz (FR)<sup>1</sup>, où la centrale est située dans le bâtiment scolaire, au centre du village. Une centrale de chauffe fonctionne aussi aux Diablerets.

**M. Didier Morier** rappelle que lors de la préparation du projet de centrale de chauffe à la gare, Romande Energie SA avait convié les personnes intéressées à visiter des centrales réalisées par cette entreprise. M. Didier Morier avait participé à cette visite. Il évoque les centrales de Begnins (VD)<sup>2</sup>, l'une située sous le terrain de football, avec deux immenses cheminées, et l'autre située dans l'école, utilisant la cheminée de ce bâtiment. À l'écoquartier Eiknott<sup>3</sup> de Gland (VD), il y a 2 cheminées, avec un panache de vapeur visible régulièrement ; l'impact visuel ne lui avait pas paru trop impressionnant.

**M. Raymond Vuadens** informe que le groupe socialiste est favorable au chauffage à distance, estimant qu'il s'agit d'une avancée écologique. Mais il est inquiet au sujet du prix

<sup>1</sup> Voir « *Chauffage à distance au bois* » ([www.neyruz.ch/fr/administration-et-services/cite-de-energie/realisations-energetiques-de-la-commune-et-projets-prevus.html](http://www.neyruz.ch/fr/administration-et-services/cite-de-energie/realisations-energetiques-de-la-commune-et-projets-prevus.html))

<sup>2</sup> Entreprise Chauffage à distance Begnins SA ; <https://seicglad.ch/business/chauffage-a-distance-business/>

<sup>3</sup> Fichier pdf disponible sur [www.rwbgroup.ch/energie/presentation\\_de\\_projets/chauffage\\_a\\_distance](http://www.rwbgroup.ch/energie/presentation_de_projets/chauffage_a_distance)

au KWh qui risque de tripler (rapport de Commission, p.3). Ce prix sera dissuasif. Il souhaite qu'une remarque soit adressée à Romande Energie SA à ce sujet.

**M. Jean-Louis Rossier** estime qu'il est difficile de cerner les coûts car le prix du bois est le même prix depuis 20 ans, alors que celui du mazout fluctue. Si le mazout passe à plus de CHF 1.50 le litre, le bois sera plus avantageux. Il s'agit d'un risque à prendre, auquel il est favorable. Il rappelle que la région dispose du bois et des plaquettes pour ce projet.

Par rapport à l'emplacement, M. Jean-Louis Rossier rappelle que plusieurs projets, étudiés depuis une trentaine d'années, avaient envisagé cet endroit.

**M. Sylvain Clot** évoque le Préavis 2-2017 (Demande de crédit - Elaboration du PPA « Pré d'Embas III ») qu'il avait refusé : la centrale de chauffe est nécessaire, mais ce projet lui semble prématuré. À son avis, l'emplacement devrait être étudié en Glacière, où la Commune dispose d'un bâtiment (Landi). Cet emplacement est facilement accessible et la piscine pourrait être raccordée à la centrale. M. Sylvain Clot demande encore si durant l'été le chauffage fonctionnera au mazout (consommation plus faible). En outre, il regrette que ce soit Romande Energie SA qui mandate l'étude d'impact : cela nuit à la crédibilité du projet. Il annonce qu'il refuse ce préavis, en espérant que d'autres membres de l'Assemblée seront de son avis.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote du Préavis**

Le Préavis 14-2018 est accepté à la majorité moins 8 avis contraires et 6 abstentions.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX**

- vu le préavis municipal No 14/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la Municipalité à constituer un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Société Romande Energie Service SA, sur une partie de la parcelle communale RF No 395 (environ 1'000 à 1'500 m<sup>2</sup>) située au lieu-dit « Le Pré d'Embas », pour une durée de 30 ans prolongeable.
- B) **De concéder** ce droit moyennant une redevance annuelle de CHF 4.50 par m<sup>2</sup> qui sera indexée en fonction de l'indice général des prix à la consommation. Une augmentation de dix points provoquera l'augmentation en pourcent, cela à partir de l'année suivant la variation de l'indice, et sans autre avis. L'indice de départ sera celui au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de signature de l'acte.
- C) **D'autoriser** la Municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

- 9. Préavis No 15** Demande d'autorisation de transfert des actifs repris par la commune de la Société Remontées Mécaniques Château-d'Oex SA (RMC SA) au patrimoine administratif

#### Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, 1<sup>e</sup> membre - Mme Valérie Isoz, Rapporteure

Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot, MM. Pascal Berruex, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Maxime Lenoir

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean, Syndic - MM. Christian Daenzer, François Jaquillard, Stéphane Henchoz  
M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

**Rapport de la CoGeFi** - séance du 29 août 2018

Lecture : **Mme Valérie Isoz**

La CoGeFi, à l'unanimité, propose d'accepter le Préavis 15-2018 tel que présenté.

**Discussion**

La parole n'est pas demandée.

**Vote du Préavis**

Le Préavis 15-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OËX**

- vu le préavis municipal No 15/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la Municipalité à transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif de la commune les actifs repris de la Société Remontées Mécaniques de Château-d'Oex SA (RMC SA).
- B) **De transférer** le montant de CHF 3'000'000.00 du compte No 9123.003 au compte No 9165.014 dans le chapitre « Autres subventions et participations à amortir ».
- C) **D'amortir** le montant de CHF 3'000'000.00, sur une période de 10 ans, à raison de CHF 300'000.00 par année, la première fois au budget 2020. A ce montant s'ajoutera la quote-part calculée d'un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 75'000.00 la première année, selon les conditions actuelles.

**10. Préavis No 16** Demande d'autorisation pour la vente du capital-actions de la Société Télé - Château-d'Oex SA (TCO SA)

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, 1<sup>e</sup> membre - Mme Valérie Isoz, Rapporteure  
Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot, MM. Pascal Berruex, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Maxime Lenoir

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean, Syndic - MM. Christian Daenzer, François Jaquillard, Stéphane Henchoz  
M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

**Rapport de la CoGeFi** - séance du 29 août 2018

Lecture : **Mme Valérie Isoz**

La CoGeFi, à l'unanimité, propose d'accepter le Préavis 16-2018 tel que présenté.

### Récusations

*Conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et à l'article 41j de la Loi sur les Communes, les membres du Conseil qui ont un intérêt personnel ou matériel à une affaire traitée ne peuvent prendre part à la décision et à la discussion y relatives.*

**M. Pierre-François Mottier** remercie la Municipalité pour ses propositions qui permettront peut-être à ces deux organismes d'aller de l'avant. Il informe l'Assemblée qu'en tant que Président de l'association Edelweiss Paradise et membre du Conseil d'administration de TCO SA, il ne participe ni à la discussion ni au vote concernant les trois prochains préavis (15, 16 et 17), afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Se récusent également : **M. Didier Morier**, membre du Conseil d'administration de TCO SA et membre du comité de l'association Edelweiss Paradise, ainsi que **Mme Francine Morier**, membre du comité de l'association Edelweiss Paradise.

**M. le Président** prend bonne note de ces trois récusations.

### Discussion

**M. Raymond Vuadens** demande si un plan social ou un soutien a pu être proposé aux employés de La Braye, la Commune étant encore actionnaire unique de TCO SA.

**M. François Jaquillard**, Municipal, répond qu'il n'y a pas de plan social. Cependant, bien qu'il n'y ait pas eu d'exploitation estivale en 2017, le subside communal de CHF 350'000 délivré pour cette année-là a permis de procéder aux licenciements dans les délais légaux. Quant au Directeur technique, dans le cadre d'un contrat de prestations, il a pu assumer la gestion du jardin des neiges et de La Braye, et participer à la mise en œuvre du démantèlement des remontées de Gérignoz. Son licenciement est prévu pour la fin novembre 2018.

La parole n'est plus demandée.

### Vote du Préavis

Le Préavis 16-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Les trois membres récusés ne se sont pas prononcés.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OËX

- vu le préavis municipal No 16/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

- A) **D'autoriser** la Municipalité à vendre, pour un montant total de CHF 1.00, 200 actions en provenance de la Société Télé-Château-d'Oex SA (TCO SA), valeur nominale de CHF 1'000.00 chacune.

B) **D'autoriser** la Municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**11. Préavis No 17** Demande d'autorisation pour la vente des installations de remontées mécaniques de La Braye

Commission :

Mme Céline Baux, 1<sup>e</sup> membre - Rapporteure

Mme Anne-Isabelle Mottier, MM. Carlos Almeida, Sylvain Clot, Claude Schnegg

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean - Syndic, MM. Christian Daenzer, François Jaquillard

**Rapport de Commission** - séance du 27 août 2018

Lecture : **Mme Céline Baux**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, accepte le Préavis 17-2018 tel que présenté.

**Discussion**

**M. Jacques Henchoz** pose d'abord une question de compréhension : les Préavis 16, 17 et 18 stipulent la vente du capital-actions, des installations et du restaurant de La Braye ; à aucun moment il n'est précisé qui en est l'acquéreur ; le rapport de Commission pour les Préavis 17 et 18 précise que la Municipalité a pour l'instant comme unique interlocuteur TCO SA. Pourtant, l'impression se dégage durant cette séance qu'une discussion est en cours avec l'association Edelweiss Paradise, raison pour laquelle trois Conseiller-e-s se sont récusé-e-s. Que faut-il en déduire ?

M. Jacques Henchoz comprend que la vente de ces actifs à une société dont l'objectif est de développer le tourisme 4 saisons lui permettrait d'obtenir un financement pour la réalisation d'infrastructures et autres. Mais il se demande si ces ventes ne sont pas prématurées car l'Assemblée dispose de peu d'informations au sujet des objectifs du projet *Edelweiss Paradise*. Où en est l'avancement de la discussion avec les acheteurs potentiels ? Une vente plus rentable pour la Commune a-t-elle été prise en considération ?

M. Jacques Henchoz estime que la prise de risque pour la Commune est aujourd'hui trop importante, c'est-à-dire le risque de perdre la possibilité de réaliser une vente à un meilleur prix et à d'autres fins (station de départ à Château-d'Oex et station de Pra Perron situées en zones constructibles, vente d'éléments des remontées mécanique dans des pays de l'Est par exemple), sans compter que si le projet *Edelweiss Paradise* échoue, les coûts du démantèlement incomberont à la Commune.

**M. François Jaquillard**, Municipal, explique qu'il n'y a pas davantage de précisions dans le préavis au sujet de l'acquéreur car lors des nombreuses discussions menées avec le conseil d'administration de TCO SA, l'entité de cet acquéreur potentiel n'était pas claire (TCO SA ? Une fondation ou une association, autre ?). Cette information ne pouvait dès lors pas être stipulée nommément dans les décisions du Conseil communal. La situation s'est précisée depuis et il s'avère maintenant que l'association Edelweiss Paradise pourrait être acquéreuse.

Par rapport à la vente des actifs : seul un bâtiment, la station de départ de La Braye, pourrait en effet s'avérer financièrement intéressant. Mais le but de la Municipalité est de favoriser les meilleures conditions possibles pour la reprise par une entité motivée à développer un projet touristique. La Municipalité prévoit toutefois une vente avec un droit de préemption ainsi qu'une convention qui précisera les modalités de revente à appliquer au cas où l'entité

ne parvenait pas à réaliser son projet. Il s'agit donc d'une mise à disposition d'un élément du patrimoine communal et non pas d'un bradage.

**M. Jacques Henchoz** remercie M. François Jaquillard, Municipal, pour ses réponses. Il n'est cependant pas convaincu. Il ne voit pas la valeur ajoutée car le projet *Edelweiss Paradise* est encore vague et non chiffré. La plus-value pour la Commune est moindre, que les remontées mécaniques soient vendues pour 1 franc symbolique ou non : les installations doivent à termes être démantelées, les finances communales devront en assumer les coûts. Il estime donc qu'il est possible de surseoir à ces décisions. En outre, le droit de préemption ne garantit pas la reprise pour 1 franc par la Commune.

**M. François Jaquillard**, Municipal, complète qu'en plus du droit de préemption, qui assure que la Commune soit avertie en cas de revente, une convention va spécifier, cas échéant, les conditions de revente de ces biens.

**M. Colin Rossier** n'est pas sûr d'avoir bien compris la signification de ces conventions : s'agit-il d'un cautionnement communal pour l'investissement des futurs acquéreurs ? Ceci lui paraît inacceptable.

**M. François Jaquillard**, Municipal, complète ses explications au sujet des conventions prévues dans le cadre de ces ventes (Préavis 17 et 18), au cas où un gain immobilier était réalisé ultérieurement par les acquéreurs des actifs de TCO SA. Il détaille l'exemple hypothétique de la vente du restaurant : revente à CHF 1 million, après des améliorations réalisées pour CHF 500'000, le gain immobilier se monterait à CHF 450'000. La convention précise la répartition de ce gain entre les investisseurs et la Commune, ainsi elle bénéficie de la plus-value étant donné le prix symbolique octroyé initialement pour la vente des actifs liés à La Braye. Cette éventuelle valeur ajoutée permettrait de participer au financement du démantèlement.

**Mme Céline Baux**, estime que l'engagement d'un groupe de personnes motivées par le projet *Edelweiss Paradise*, par le tourisme 4 saisons à La Braye, est une grande chance. Ce site est facilement accessible depuis la gare, sans voiture et sans randonnée difficile. Il s'agit de remercier et de féliciter ces personnes motivées. Cette vente doit ainsi leur permettre de rechercher des investisseurs : il s'agit d'un soutien « moral » de la part des autorités communales. Cette vente ne rapporte rien et ne coûte rien à la Commune ; le démantèlement, actuel ou ultérieur, aura le même coût. Elle encourage l'Assemblée à accepter cette vente maintenant.

**M. Patrick Girardet**, estime lui aussi que l'engagement de personnes motivées pour trouver une solution à La Braye et ainsi repousser le démantèlement est une chance. La Commune ne peut plus financer les remontées mécaniques, mais le public venu très nombreux à la séance d'information du 09 août 2018 prouve l'intérêt de la population. M. Patrick Girardet rappelle que le tourisme 4 saisons comprend également le tourisme hivernal et que beaucoup de personnes skient et sont actives dans ce secteur. Il propose donc à l'Assemblée d'accepter ces préavis afin de donner un élan pour soutenir les remontées mécaniques et retrouver un dynamisme dans ce sens.

**M. Pierre-Alain Gorgé** souhaite connaître la valeur fiscale du restaurant sommital.

**M. François Jaquillard**, Municipal, explique qu'il y a plusieurs chiffres. En 1999, la Commune a repris les actifs des installations de RMC SA dans le cadre d'un ensemble global : terrains, ski-lift y compris Mont-chevreuils, remontées, restaurants, dette de CHF 3'241'000, etc.). Les valeurs de l'époque ne correspondent plus forcément aux valeurs actuelles, sans compter les abandons de créances et un assainissement. La valeur 1999 du

restaurant se montait à CHF 149'000. Comme indiqué dans le Préavis 17-2018, ce bâtiment doit en outre être assaini, travaux estimés à CHF 120'000.

**Mme Yvonne Wespi** demande si ces trois préavis s'inscrivent dans une stratégie régionale relative aux remontées mécaniques et au tourisme 4 saisons. Comment les deux autres Communes réagissent-elles par rapport à ces ventes ?

**M. François Jaquillard**, Municipal, rappelle que la stratégie régionale est connue : voir les différents rapports et communications (de la Municipalité, de commissions intercommunales et de Pays-d'Enhaut Région notamment) liées aux remontées mécaniques de La Braye (historique et situation actuelle), de La Lécherette (volonté de maintien) et de BDG SA, dont fait partie La Videmanette (volonté de soutien).

Pour la diversification 4 saisons, Château-d'Oex en est à la 2<sup>e</sup> phase d'étude du jardin des neiges, qui vise à maintenir l'apprentissage du ski à la Landi - soutenu par la politique touristique du Canton dans le cadre de la planification Alpes vaudoises 2020 - et à développer des activités 4 saisons sur ce site (avec les limitations liées à la vocation agricole de ce champ) et sur le site du parc des sports.

**M. Pascal Berruex** répète la question d'Yvonne Wespi : qu'en pensent les deux autres Communes ? Par ailleurs, l'acceptation de ces préavis ne risque-t-elle pas de mettre en péril les remontées de La Videmanette et, dans une moindre mesure, celles de La Lécherette ?

**M. François Jaquillard**, Municipal, rappelle que la Municipalité a toujours exprimé, à l'occasion de toutes les séances intercommunales et régionales, son objectif de valoriser au maximum le site de La Braye afin de soutenir les frais de démantèlement. Par rapport au projet *Edelweiss Paradise*, la Commune apporte un soutien symbolique, pas financier.

Quant à la notion de concurrence, liée à la vision « au cas par cas » des remontées mécaniques, elle n'a plus lieu d'être : le but du rapport établi par le groupe de travail politique intercommunal<sup>4</sup> remis au Conseil d'Etat au printemps 2017 avait justement pour objectif d'établir une stratégie régionale claire et d'éviter le cas par cas.

**Mme Céline Baux** est convaincue que « le monde attire le monde »... Ainsi, si La Braye fonctionne, la station de La Videmanette va aussi en bénéficier, avec ses pistes plus difficiles. Une ouverture des remontées mécaniques de La Braye, qui ne coûte rien à la Commune, est un plus au niveau régional. Par ailleurs, pour trouver un éventuel soutien cantonal à La Braye, il faut un projet sans ski. Ce soutien ne menacerait pas un soutien à un projet « ski ». Les remontées de la Lécherette non plus ne seront pas menacées par celles de La Braye. Il est cependant impératif que Château-d'Oex soit attentive à la gestion de ces remontées par la société TLML SA (Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA).

**M. Jean-Louis Rossier** souhaite une clarification : les Préavis 17 et 18 demandent bien au Conseil communal de se prononcer sur la possibilité de vendre.

**M. François Jaquillard**, Municipal, confirme : le Conseil communal se prononce sur l'autorisation de procéder à la vente. La même démarche avait été suivie pour les actifs des Monts-Chevreuils.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote du Préavis**

Le Préavis 17-2018 est accepté à la majorité et 2 abstentions.  
Les trois membres récusés ne se sont pas prononcés.

---

<sup>4</sup> [www.chateaudoex-admin.ch/dl.php/fr/5b0e5bf0cf650/Rapport\\_remontees\\_mecaniques\\_2017.06.30\\_fae\\_rqt.pdf](http://www.chateaudoex-admin.ch/dl.php/fr/5b0e5bf0cf650/Rapport_remontees_mecaniques_2017.06.30_fae_rqt.pdf)

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 17/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la Municipalité à vendre les installations du site de la Braye (Téléphérique Oex-Pra Perron, Télésiège La Montagnette, Ski lift Poma, Ski lift du Bois Chenaux et Ski lift du Grin ainsi que les stations d'exploitation) pour le prix de CHF 1.00.
- B) **D'attribuer** le montant de la vente à la trésorerie générale.
- C) **De transférer** la propriété de ces installations à la société intéressée par cet achat et de signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**12. Préavis No 18** Demande d'autorisation pour la vente du restaurant sommital de La Braye

Commission et Délégation municipale : *idem* Préavis 17-2018

**Rapport de Commission** - séance du 27 août 2018

Lecture : **Mme Céline Baux**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, accepte le Préavis 17-2018 tel que présenté.

**Discussion**

**M. François Jaquillard**, Municipal, rend l'Assemblée attentive à une petite erreur de frappe : le Préavis 18-2018 est numéroté « 18/2017 » sur le document du préavis.

La parole n'est pas demandée.

**Vote du Préavis**

Le Préavis 18-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Les trois membres récusés ne se sont pas prononcés.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 18/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la Municipalité à vendre, en l'état, le bien-fonds RF No 1440 d'une surface de 5'304 m2, incluant le bâtiment ECA No 2733, pour le prix de CHF 50'000.00.
- B) **D'attribuer** le montant de la vente à la trésorerie générale.

C) **De transférer** la propriété de ce bien-fonds à la société intéressée par cet achat et de signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

### 13. Préavis No 19 Arrêté communal d'imposition pour les années 2019 et 2020

#### Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Alain Rossier, 1<sup>e</sup> membre - M. Pascal Berruex, Rapporteur  
Mmes, MM. Anastasia Andrey, Sylviane Clot, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Valérie Isoz, Maxime Lenoir

#### Délégation municipale :

M. Eric Grandjean, Syndic - MM. Christian Daenzer, François Jaquillard, Stéphane Henchoz  
M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

#### **Rapport de la CoGeFi** - séance du 29 août 2018

Lecture : **M. Pascal Berruex**

A l'unanimité de ses membres, la CoGeFi propose d'accepter le Préavis 19-2018 tel que présenté.

#### **Discussion**

**M. François Jaquillard**, Municipal, se référant au dernier paragraphe, page 1, du rapport de la CoGeFi, estime qu'au lieu de « *au vu* de ces éléments... », il faudrait conclure par « *malgré tous* ces éléments, la Municipalité propose de maintenir le statu quo », car les incertitudes et les inquiétudes liées à la Réforme cantonale de l'imposition des entreprises (RIE III), à la péréquation financière entre les cantons (liée à la réforme fiscale des entreprises au niveau national) et à la péréquation financière vaudoise sont toujours en suspens.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote du Préavis**

Le Préavis 19-2018 est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 19/2018 du 31 juillet 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- **D'adopter** l'arrêté communal d'imposition pour les années 2019 et 2020 tel que présenté.

### 14. Propositions individuelles

**M. Sylvain Clot** informe que les cloches de l'Eglise de l'Etivaz dysfonctionnent.

Il évoque ensuite les barrières pare-avalanche posées durant la semaine en dessus du hameau de L'Etivaz (au-dessus de la chapelle et au-dessus des vieux bains). Il estime que ces mesures sont contre-productives pour une région qui veut dynamiser le tourisme 4 saisons. Il se demande si L'Etivaz sera bientôt mis sous séquestre...

**Mme Mary-Josée Rossier**, Municipale, prend note de l'information concernant les cloches de l'Eglise. Quant aux barrières, elles ont été posées suite aux intempéries de janvier 2018, sur l'initiative du service cantonal, dans le cadre d'une collaboration accrue entre le Canton et les Communes. Ces barrières visent à améliorer le fonctionnement des secours en cas de catastrophes naturelles. Cette mesure a été appliquée dans plusieurs Communes des Alpes vaudoises. Elle espère que ces barrières ne causeront pas de préjudice aux Caves de L'Etivaz et que les intempéries et dangers naturels ne seront pas aussi graves qu'en ce début d'année.

Mme Mary-Josée Rossier profite de son intervention pour adresser ses remerciements aux sapeurs-pompiers et à la colonne de secours.

**Mme Véronique Jaquillard** informe qu'en deux endroits, notamment, le chemin entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclé est en très mauvais état, rendant le passage difficile, notamment pour les familles avec poussette. Serait-il possible d'y verser du gravier gras ?

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, prend note de ces informations. Il incite les utilisatrices et utilisateurs des sentiers pédestres à informer l'administration et les autorités communales. Pour rappel, M. Michel Morier-Genoud coordonne l'entretien des sentiers pédestres.

**M. Raymond Vuadens** émet le vœu suivant : qu'un abonnement au Journal du Pays-d'Enhaut soit offert en cadeau aux nouvelles et nouveaux citoyen-ne-s du Pays-d'Enhaut (jeunes atteignant les 18 ans).

En lien avec la problématique énergétique (centrale de chauffe), il demande si la géothermie joue un rôle dans notre région et si la Municipalité y réfléchit et se renseigne au sujet ce type d'exploitation au niveau communal.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, estime que les services et responsables communaux encouragent les raccordements privés à la géothermie, efficiente surtout pour les nouveaux chalets, bien isolés. Pour les anciens et/ou les gros bâtiments, il n'est pas (encore) prouvé que cette énergie soit appropriée.

**M. Eric Fatio**, Municipal, remercie Raymond Vuadens pour sa proposition (abonnement au journal local pour les jeunes citoyen-ne-s) ; il en discutera avec ses collègues des trois exécutifs. Il rappelle en outre qu'il est délégué régional à la jeunesse et qu'il existe des soutiens cantonaux intéressants pour les projets réalisés par et/ou pour les jeunes.

**M. Vincent Schittli** apprécie la réalisation de la déchetterie des Monnaires. Il regrette toutefois que les horaires soient si restreints.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, informe que ces horaires et divers arrangements résultent d'un compromis avec un opposant lors de la mise à l'enquête, afin d'éviter le bruit liés à l'utilisation courante et à la prise des bennes par les camions. L'ouverture des autres déchetteries de quartier est toutefois beaucoup plus étendue.

**M. Didier Morier** remercie l'Assemblée pour le soutien exprimé par l'acceptation des préavis liés à La Braye. Il s'agit d'une étape par rapport aux nombreuses autres étapes compliquées : ouverture hiver 2018-19, recherche de fonds, projet *Edelweiss Paradise*... Les échéances sont draconiennes, à commencer par le renouvellement de l'autorisation d'exploiter en 2018. Une équipe y travaille, mais ce n'est pas évident et cela prend du temps.

Si d'aventure une opération immobilière extraordinaire était réalisée, les retombées seront volontiers partagées avec la Commune !

**Mme Bernadette Rochat-Henchoz** a encore constaté une nouvelle construction en béton : un énorme mur entre la voie de chemin de fer et un bâtiment privé, entre Les Bossons et La Palaz. Ce mur sert-il d'anti-bruit ? Sera-t-il végétalisé ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe qu'il s'agit d'un support pour des panneaux solaires. Il sera à moitié caché par une barrière végétalisée, une fois que la barrière le long de la ligne MOB sera terminée.

**M. Eric Grandjean**, Syndic, remercie le Conseil communal pour la clarté des débats et pour les décisions prises lors de cette séance.

La parole n'est plus demandée.

**M. le Président** clôt la séance à 22h40. Il remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des débats.

Prochain Conseil communal : jeudi 01.11.2018

Le Président  
*Fred-Paulin Gétaz*

La Secrétaire  
*Myriam Stucki Tinouch*